

«Le contre-projet offre de nombreuses solutions et est applicable rapidement»

Erich Ettl, député au Conseil des Etats et membre du comité d'Aide et soins à domicile Suisse, a été fortement impliqué dans les discussions politiques autour de la pandémie de Covid-19. Il a également été à l'avant-garde du contre-projet indirect à l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts». Il aborde ces deux sujets en interview – et il est clair: le contre-projet pourrait être mis en œuvre rapidement et de manière ciblée. Toutefois, il n'entrera en vigueur que si le peuple rejette l'initiative sur les soins infirmiers le 28 novembre 2021.

Magazine ASD: Monsieur Ettl, la pandémie de Covid-19 sévit depuis environ un an et demi. Comment avez-vous vécu cette période, personnellement et en tant qu'homme politique – et comment avez-vous perçu le rôle de l'Aide et soins à domicile (ASD)?

Erich Ettl: Personnellement, je me suis beaucoup restreint et j'ai par exemple rencontré moins de gens. Ces rencontres

m'ont beaucoup manqué. En tant que politicien, l'échange est d'autant plus primordial que c'est seulement de cette manière que j'entends directement là où le bât blesse. Dans l'intervalle, j'apprécie encore davantage la «marche normale des choses». En tant que politicien, la pandémie est aussi une période très inhabituelle car elle remet en cause les rôles du Parlement et du Conseil fédéral. Même si, de l'extérieur, on a l'impression que le Conseil fédéral a «géré» seul cette période, le Parlement a lui aussi travaillé en permanence dans l'intérêt du pays. La crise me confirme que notre système fonctionne, ma confiance a augmenté: notre pays est stable et les «checks and balances» fonctionnent, c'est-à-dire les contrôles mutuels et l'équilibre du pouvoir dans notre système politique de partage des pouvoirs. En ce qui concerne l'ASD: les hôpitaux et surtout les unités de soins intensifs ont souvent été au centre de l'attention publique. Cependant, je constate que l'ASD fonctionne comme un pilier plus stable des services de santé, y compris pendant la pandémie, et contribue à soutenir le système – et cela mérite mon profond respect.

L'initiative sur les soins infirmiers a été lancée en 2017; après d'intenses négociations politiques, le Parlement a lancé un contre-projet au printemps 2021. Vous y avez largement contribué. Comment évaluez-vous ce contre-projet?

L'initiative a servi en quelque sorte de moteur pour thématiser le renforcement des soins – car le Conseil fédéral ne voulait rien faire: il a rejeté l'initiative sans contre-projet. Le Parlement, lui, a reconnu que des mesures devaient être prises. Les discussions politiques ont néanmoins été musclées. En fin de compte, le résultat a été une proposition plus

Le contenu du contre-projet

Adopté par tous les groupes parlementaires et tous les partis, le contre-projet indirect contient les mesures essentielles au renforcement des soins, demandés également par l'initiative:

- Un montant de 938 millions de francs sera mis à disposition pour une offensive en matière de formation, la Confédération et les cantons s'engageant à verser respectivement une contribution à la formation de 469 millions de francs. ► *L'objectif étant de créer et de financer suffisamment de places de formation pour contrer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, en particulier au niveau tertiaire.*
- La prise en compte des besoins en soins des personnes souffrant de maladies complexes ainsi que des personnes nécessitant des soins palliatifs. ► *Il s'agit de dégager plus de temps notamment pour les personnes atteintes de démence ou pour les personnes en situation palliative.*
- L'élargissement des compétences du personnel soignant qualifié, sans passer par la solution conventionnelle exigée par les assureurs-maladie. ► *Cela permet aux professionnels des soins de facturer leurs prestations auprès des assureurs-maladie de manière indépendante.*

Le contre-projet sera mis en œuvre si l'initiative est rejetée lors du référendum du 28 novembre 2021. Si l'initiative est acceptée, le contre-projet sera retiré.

Biographie express

Erich Ettl, 59 ans, est député PDC au Conseil des Etats. Economiste d'entreprise, expert fiscal et auditeur de profession, il est associé chez BDO AG Suisse et vit à Kerns (OW), son village natal. Il est membre du comité d'Aide et soins à domicile Suisse depuis mai 2020. www.erich-ettlin.ch

généreuse qui reprend les thèmes les plus importants des initiatives – par exemple, l'offensive de formation continue et l'autonomie supplémentaire accordée aux soignants pour qu'ils puissent aussi prescrire des prestations de manière indépendante à l'avenir. Le contre-projet ne répond pas à tous les souhaits de l'initiative – ce qui n'est pas possible dans un compromis. Mais je trouve que le contre-projet, qui a désormais abouti et qui est largement soutenu, est très bon.

Quels sont pour vous les avantages du contre-projet indirect par rapport à l'initiative?

Le contre-projet est applicable – aussi au bon échelon législatif. En outre, il peut être mis en œuvre rapidement, de sorte que nous pourrions commencer à travailler immédiatement. En poussant la mise en œuvre, nous pourrions également bénéficier de l'élan de la crise liée au Covid: dans le cadre de la pandémie, les soins reçoivent beaucoup d'attention et de reconnaissance. De plus, le contre-projet indirect bénéficie d'un large soutien et de fonds suffisants. Et cela oblige les cantons à agir. Avec le contre-projet, nous avons posé un jalon qui aborde de nombreux sujets et propose des solutions. Mais il est clair que le contre-projet ne résout pas tous les problèmes.

La position d'Aide et soins à domicile Suisse

Avec le lancement de l'initiative sur les soins infirmiers, une préoccupation importante a été soulevée: les soins doivent être renforcés de toute urgence et ce, avec des mesures efficaces pouvant être mises en œuvre rapidement. Dans le cas contraire, les prestations de soins ne seront pas garanties à l'avenir. L'initiative veut que les soins infirmiers soient inscrits dans la Constitution. La mise en application de cet article constitutionnel prendra plusieurs années. Les enjeux étant majeurs, Aide et soins à domicile Suisse a soutenu de manière décisive l'élaboration du contre-projet indirect dans le but de renforcer rapidement et durablement les soins infirmiers par des mesures efficaces bénéficiant d'un large soutien politique. Lors de la campagne de votation, Aide et soins à domicile Suisse soutiendra le contre-projet indirect.



«L'Aide et soins à domicile fonctionne comme un pilier plus stable des services de santé.»

Erich Ettl, conseiller aux Etats / membre du comité d'ASD Suisse

Les organisations patronales du secteur des soins, mais aussi les financiers, sont toujours confrontés à des défis. Cependant, il ne faut pas l'oublier: même la mise en œuvre de l'initiative ne permettra pas de faire face à tous les problèmes.

Vous avez mentionné le fait que le contre-projet est applicable plus rapidement que l'initiative. Aide et soins à domicile Suisse insiste également sur ce point. Pouvez-vous indiquer plus concrètement à quelle vitesse les choses pourraient changer si l'initiative sur les soins infirmiers est acceptée le 28 novembre – et si le contre-projet entre en vigueur?

En cas d'acceptation de l'initiative, ce sera le début d'un processus long de plusieurs années. Le Conseil fédéral fera élaborer un avant-projet pour lequel une procédure de consultation publique débutera. Le Conseil fédéral transmettra ensuite un message au Parlement, avant que le Conseil national et le Conseil des Etats n'entrent en consultation. L'expérience montre que cela prend au moins deux ans. Le contre-projet, en revanche, peut tout de suite être mis en œuvre – et la pression est également forte pour que cela se fasse le plus rapidement possible. En bref: le long processus qui a lieu au Parlement est déjà terminé avec le contre-projet – l'exécutif n'a plus qu'à le mettre en œuvre.